

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(23\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Aristide Claris, 30 août 1883](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Aristide Claris, 30 août 1883

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[30 août 1883](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Claris, Aristide \(1843-1916\)](#)

Lieu de destination62, rue de Dunkerque, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméClaris propose de faire un essai d'un mois à la rédaction du journal *Le Devoir* : Godin estime cela difficile car il devrait se séparer de son rédacteur actuel. Il énumère les principes du journal que le rédacteur qu'il cherche devrait respecter. Il précise que les précédents rédacteurs du journal ont été rémunérés 250 à 300 F par mois.

NotesLes principes soutenus par le journal *Le Devoir* énumérés par Godin peuvent être comparés à ceux présentés en première page du numéro du 23 septembre 1883 du journal (voir en ligne :

<https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.7/593/70/832/0/0>, consulté le 7 septembre 2023).

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une

page de la lettre.

- La signature de la lettre n'est pas copiée

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Emploi](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)

Collation2 p. (347r, 348v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Paris le 10 août 1893

Monsieur,

Vous me proposez un  
essai d'un mois à la rédaction  
de "Le Devoir", cela présente quelque  
difficulté car cet essai ne pour-  
rait réellement se faire qu'en  
remplaçant mon rédacteur  
actuel.

Je ne ferais cela que si je  
pouvais voir la certitude de le  
remplacer par un rédacteur  
qui accepterait de faire "Le  
Devoir" par goût pour les  
doctrines qu'il représente et  
pour aider à la propagation  
des faits accomplis ici, con-

M. Claret, membre de l'association  
syndicale des journaux républicains.

cernant l'amélioration archi-  
tecturale de l'habitation en  
faveur des classes laborieuses,  
l'éducation et l'instruction  
de l'enfance, l'assurance mu-  
tuelle contre la maladie, les  
accidents et la vieillesse ou  
les garanties nécessaires à  
l'existence, la participation  
des salariés aux bénéfices ou  
l'association du travail et du  
capital dans la répartition de  
la richesse, enfin la réforme  
des impôts conduisant au pré-  
lèvement des ressources publi-  
ques sur la richesse acquise,  
et l'abolition des monies per-  
manentes, l'arbitrage entre na-  
tions et l'organisation de la  
paix.

Ces sont, rapidement



énoncés, les principes  
fondamentaux que la rédac-  
tion du "Journal" ne doit  
jamais perdre de vue.

Pour être en ce le rédacteur qui  
répondrait à ces conditions que  
vous appelez "oiseau rare"  
demandé par moi ? Il est  
évident qu'un rédacteur dont  
les convictions seraient en  
opposition avec ces principes  
ne ferait pas mon affaire.  
Mais je ne demande pas que  
tous les sujets soient traités  
par lui ex-professo; je donne  
en ces matières ma part  
de rédaction. Ce qu'il faut,  
c'est que le rédacteur ne se mette  
pas en contradiction avec ces  
données.

848  
Il y a une autre difficulté,  
il n'est pas exact que j'aie  
offert 400 francs par mois.  
Je n'ai jusqu'ici payé que  
250 et 300 francs par mois.  
Pour dépasser ces chiffres, il  
me faudrait avoir la certitude  
d'une collaboration à la  
hauteur des besoins.

Vous pouvez, après cette  
lettre, apprécier la suite à  
donner à ces pourparlers.  
Je vous prie de m'en dire  
votre pensée.

Veuillez agréer, Monsieur,  
mes civilités.